

Distr.
LIMITEE

ECA/STAT/VS/85/2
12 août 1985

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Groupe de travail sur l'amélioration
du système d'état civil et des
statistiques des faits d'état civil
en Afrique

Addis Abeba, 21 - 26 octobre 1985

EXAMEN DES METHODES DE COLLECTE DES STATISTIQUES
SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	1 - 2
II. LE SYSTEME D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL	6 -12	2 - 5
III. RECENSEMENTS DEMOGRAPHIQUES	13 -16	5 - 6
IV. ENQUETES PAR SONDAGE	17 -30	6 - 9
V. SYSTEME DE LA DOUBLE COLLECTE	31 -35	9 -10
VI. AUTRES METHODES	36 -40	11 -12
VII. CONCLUSIONS	41 -42	12 -13
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES		14

EXAMEN DES METHODES DE COLLECTE DES STATISTIQUES

SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

1. INTRODUCTION

1. L'objet de la présente étude consiste à décrire brièvement et simplement les diverses méthodes utilisées pour obtenir des statistiques sur le mouvement de la population, étant donné que la majorité des participants à ce Groupe de travail sont responsables de l'enregistrement des faits d'état civil dans leurs pays respectifs; mais qu'ils ne sont pas nécessairement au courant de ces méthodes. L'étude devrait permettre à ces responsables de prendre conscience du fait que leurs activités ont une finalité statistique et qu'elles ont beaucoup d'affinités avec les opérations statistiques.

2. Selon le Manuel des méthodes et systèmes de statistiques de l'état civil, le fonctionnement d'un système de statistiques de l'état civil repose sur les opérations énumérées ci-dessous:

a) La collecte par enregistrement, le dénombrement ou l'estimation indirecte de l'information sur la fréquence de certains faits d'état civil, de même que sur les principales caractéristiques des faits proprement dits et des personnes concernées; et

b) Le dépouillement, l'analyse, l'évaluation, la présentation et la diffusion de ces données sous une forme statistique.

3. Il ressort clairement de la définition ci-dessus que les statistiques de l'état civil ont notamment comme source les systèmes classiques d'enregistrement des faits d'état civil, les recensements démographiques, les enquêtes par sondage et autres fichiers administratifs. Les méthodes de dépouillement de statistiques de l'état civil à partir de ces sources s'appuient sur des techniques à la fois directes et indirectes. Les techniques indirectes ne seront pas examinées dans le cadre

de cette étude puisqu'elles impliquent des ajustements et une analyse plus fine des données recueillies à partir d'autres sources en vue d'estimer indirectement la fécondité et la mortalité. Certains de ces ajustements font appel à des techniques statistiques très perfectionnées qui sont expliquées dans le Manuel de l'ONU sur les techniques indirectes d'estimation démographique.

4. Avant de passer en revue ces méthodes, il serait utile d'énumérer les types de statistiques de l'état civil à collecter. Il s'agit des informations sur les naissances vivantes, les décès, la mortalité foetale, les mariages, les divorces, les annulations, les séparations légales, les légitimations d'adoption, les reconnaissances, les naturalisations et les changements de nom.

5. En Afrique, la priorité a été donnée à la collecte de faits d'état civil relatifs aux naissances vivantes et aux décès qui constituent des données essentielles pour la détermination de la croissance démographique. Les informations sur les mariages et les divorces revêtent également beaucoup d'importance. Toutefois, en ce qui concerne ces deux faits, la plupart des données collectées jusqu'ici par certains pays de la région se sont avérées peu fiables et inacceptables, notamment à cause de leur caractère incomplet. Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer ce phénomène y compris le non-enregistrement des mariages coutumiers ou religieux et des unions libres. Les données sur la fréquence et les caractéristiques de la mort foetale sont également utiles pour des raisons médicales. Toutefois, très peu de pays africains ont entrepris la collecte d'informations dans ce domaine caractérisé par un degré de spécialisation très poussé.

II. LE SYSTEME D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL

6. Le système d'enregistrement des faits d'état civil pourrait être défini comme un processus continu, permanent et juridiquement obligatoire d'enregistrement des faits d'état civil et de

leurs caractéristiques. L'objectif primordial de l'enregistrement des faits d'état civil par le biais du système d'enregistrement des faits d'état civil est d'assurer la conservation appropriée et la restitution de ces enregistrements à des fins juridiques de même que l'exploitation des enregistrements individuels en vue d'obtenir les statistiques de l'état civil requises pour la planification du développement économique et social.

7. Après le relevé des faits d'état civil par la méthode de l'enregistrement, des copies des formulaires d'enregistrement individuel ou de formulaires différents conçus spécialement pour l'enregistrement de statistiques sont remplis et normalement envoyés aux organismes nationaux chargés du traitement statistique après vérification de la compatibilité des données par les bureaux d'enregistrement locaux. Deux autres états en l'occurrence l'état collectif contenant toutes les données statistiques relatives à un fait d'état civil concernant plus d'un individu et/ou l'état récapitulatif présentant la synthèse des statistiques d'état civil ayant trait à une région sont également élaborés dans plusieurs pays africains.

8. Dans l'ouvrage Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, la méthode de l'enregistrement des faits d'état civil a été proposée pour l'étude des caractéristiques de la fécondité et de la mortalité figurant ci-dessous :

A. Enfants nés vivants : caractéristiques personnelles de la mère

Sujets directs

* Age ou date de naissance
 *Nombre total d'enfants nés vivants issus de la mère
 Nombre total d'enfants issus de la mère et encore en vie

Nombre total de morts fœtales d'enfants issus de la mère
 Temps écoulé depuis la dernière naissance vivante ou date de la dernière naissance vivante
 *Durée du mariage (pour les naissances légitimes) ou
 *Date du mariage

Sujets dérivés

*Age
 *Rang de la naissance ou parité (nombre total des naissances)

Temps écoulé depuis la dernière naissance vivante

Durée du mariage

9. Etant donné le caractère encore inadéquat des systèmes d'enregistrement dans la plupart des pays africains, la contribution des données collectées par ces mécanismes à l'élaboration de plans et de politiques demeure négligeable. C'est la raison pour laquelle plusieurs questions relatives aux caractéristiques personnelles de la mère n'ont jamais figuré ou ne figurent plus dans les formulaires d'enregistrement des faits d'état civil et fiches statistiques de plusieurs pays. Ces questions ont essentiellement trait au nombre d'enfants nés vivants (y compris les naissances vivantes, les enfants nés vivants et encore en vie, les enfants nés vivants et actuellement décédés, le rang de la naissance ou parité, les mors fœtales, le temps écoulé depuis la dernière naissance vivante).

B. Décès : caractéristiques personnelles du défunt

*Age ou date de naissance	*Age
Age du conjoint survivant (pour les personnes mariées)	
*Sexe	
*Situation matrimoniale	
Durée du mariage ou date du mariage	Nombre total des naissances
Nombre total d'enfants nés vivants issus de la mère (pour les femmes en âge de procréation ou qui ont dépassé cet âge)	
La naissance a-t-elle été enregistrée? (pour les décès d'enfants de moins d'un an)	
Légitimité (pour les décès d'enfants de moins d'un an).	

10. Il convient d'indiquer que les caractéristiques relatives à la durée du mariage et au nombre total des naissances issues du défunt n'apparaissent pas dans les formulaires d'enregistrement des faits d'état civil ou dans les fiches statistiques de la plupart des pays africains.

11. Il faudrait souligner que moins de 50 p. 100 des naissances et des décès sont enregistrés dans au moins 80 p. 100 des pays africains, la proportion de l'enregistrement des décès étant même inférieure à ce chiffre. La couverture des naissances et des

décès n'est satisfaisante que dans les petites îles telles que Maurice, les Seychelles et Sao Tomé-et-Principe où l'on considère qu'elle est complète et dans la plupart des pays de l'Afrique du Nord, notamment l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie.

12. A la lumière de ce qui précède, il serait recommandé que les pays africains où des projets d'amélioration et d'expansion des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sont envisagés ou en cours d'exécution mettent l'accent sur l'enregistrement des naissances et des décès et que la liste des sujets prioritaires à couvrir soit limitée au strict minimum. Cette liste pourra être allongée lorsque l'enregistrement des naissances et des décès aura atteint un niveau satisfaisant. Les pays africains où la couverture des naissances et des décès est complète pourraient entreprendre d'enregistrer d'autres faits d'état civil et sujets pertinents du point de vue démographique, médical et sanitaire.

III. RECENSEMENTS DEMOGRAPHIQUES

13. Le Tchad mis à part, tous les pays africains ont désormais effectué au moins un recensement démographique général. Le recensement démographique fournit des données qui sont utilisées pour les estimations directes et indirectes des taux démographiques.

14. En matière de statistiques de l'état civil, les Recommandations africaines relatives aux recensements de la population et de l'habitation de la série de 1980 prévoient la couverture des sujets suivants : enfants nés vivants, enfants en vie, naissances vivantes dans les 12 mois précédant le recensement, décès d'enfants nés dans les 12 mois précédant le recensement, orphelins de mère et de père. Les sujets suivants ont également été recommandés : âge au mariage, durée du mariage, naissances vivantes issues du ménage dans les 12 mois précédant le recensement et décès survenus dans le ménage dans les 12 mois précédant le recensement.

15. La liste des sujets étudiés dans les recensements de la population et de l'habitation dans 47 pays africains au cours de la période 1975-1984 se présente comme suit :

- Dans 29 pays, il y avait eu une question sur les enfants nés vivants/morts;
- Vingt neuf pays incluaient une questions sur les enfants vivants/morts;
- Trente pays incluaient une questions sur les naissances pendant l'année écoulée/la dernière naissance;
- Vingt pays incluaient une question sur la survie à la dernière naissance/la naissance de l'année précédente;

- Neuf pays incluait une question sur les parents survivants;
- Deux pays incluait une question sur la survie du conjoint;
- Seize pays incluait une question sur les décès survenus dans le ménage au cours de l'année écoulée;
- Neuf pays incluait une question sur l'âge au mariage/la durée du mariage;
- Et un pays incluait une question sur la forme du mariage.

16. Comme l'indique la liste ci-dessus, seul un nombre limité de pays africains ont inclus des sujets relatifs au mariage (exception faite de la situation matrimoniale), aux parents survivants et à la survie du conjoint. Les sujets relatifs à la fécondité et à la mortalité sont examinés de manière plus détaillée à la section consacrée aux enquêtes par sondage figurant ci-dessous. Toutefois, il convient d'indiquer à ce niveau que le recensement de la population et de l'habitation permet d'obtenir des données qui peuvent être utilisées pour estimer les taux démographiques au niveau régional, ce qui n'est pas le cas pour les données collectées à partir des enquêtes démographiques nationales.

IV. ENQUETES PAR SONDEGE

17. Les enquêtes démographiques générales constituent l'une des principales sources des renseignements nécessaires à l'estimation des taux démographiques en Afrique. Toutefois, des enquêtes spéciales portant sur l'une des principales composantes du mouvement de la population (fécondité, mortalité et migration) ont également été effectuées dans plusieurs pays de la région. En outre, dans bon nombre d'enquêtes non démographiques faisant appel à un sondage aréolaire à plusieurs degrés, l'avant dernier degré a été utilisé pour recueillir des informations sur les caractéristiques démographiques. Malheureusement ces données n'ont généralement pas été exploitées aux fins d'analyse démographique.

1. Enquêtes démographiques générales

18. Deux types d'enquêtes démographiques générales ont été utilisés en Afrique pour collecter des statistiques de l'état civil : l'enquête rétrospective à un seul passage et l'enquête à passages répétés.

a) Les enquêtes à un seul passage

19. La plupart des enquêtes démographiques effectuées dans la région sont des enquêtes à un seul passage. Dans ce type d'enquêtes, des questions sont posées sur les naissances et les

décès intervenus au cours de périodes déterminées, correspondant généralement à 12 mois. La question sur les naissances est généralement posée aux femmes couvertes par l'enquête. La question sur les décès est généralement posée à un enquêté bien informé (en général le chef du ménage). Ces questions ont donné lieu à des erreurs dues à l'appréciation des dates. Les naissances et les décès intervenus au cours de la période de référence ont été omis ou, inversement, les événements qui ont eu lieu avant le commencement de la période ont été déclarés par erreur. Des erreurs dues à des défaillances de la mémoire donnent également lieu à des omissions. En particulier, les enfants décédés quelque temps seulement après leur naissance n'ont pas été déclarés. Dans le cas des naissances, il y a également les erreurs dues à la faible fréquence des événements, puisque les femmes ayant donné naissance à un enfant au cours des 12 mois précédents ne représentent qu'un pourcentage limité de la population dénombrée.

20. Dans plusieurs enquêtes démographiques effectuées dans la région, les femmes ont été invitées à donner la date de leur naissance vivante la plus récente à la place de la question sur le nombre de naissances issues d'elles au cours de l'année précédente. Toutefois, aux fins d'estimation des taux de fécondité actuelle, seules les femmes ayant déclaré que leur dernier enfant est né au cours des 12 mois précédents ont été prises en considération. Le principal avantage d'une telle approche est que la question requiert une réponse de toutes les femmes qui ont eu au moins une naissance vivante quelle que soit la date à laquelle celle-ci puisse remonter. Le principal inconvénient que présentent ces techniques est qu'elles ne couvrent pas les femmes ayant donné naissance à plus d'un enfant au cours des 12 mois précédant l'enquête et les naissances au cours de la même période issue de femmes décédées. De même, les femmes âgées qui normalement ont eu leur dernier enfant plusieurs années avant l'enquête éprouvent des difficultés à répondre à la question correctement.

21. Dans d'autres enquêtes démographiques, une question relative au nombre d'enfants mis au monde a été posée aux femmes adultes. Il s'agit de la fécondité totale. Une autre question sur la ventilation du nombre d'enfants vivants et du nombre d'enfants morts a également été posée. Une telle ventilation permet d'estimer non seulement les taux de fécondité mais aussi les taux de mortalité chez les nourrissons et chez les enfants. Ici encore, les données collectées sont sujettes à des erreurs par omission (enfants qui ont quitté le domicile familial, enfants nés d'un autre mari, enfants morts en bas âge) et par excès (enfants nés du mari actuel avec une autre femme, enfants adoptés, enfants morts-nés, etc.).

22. Dans une approche différente, l'historique de maternité ou de fécondité a également été utilisée pour recueillir des informations sur la fécondité totale. Cette technique fait appel

à l'enregistrement de l'information concernant chaque naissance (ou chaque grossesse) survenant chez la femme échantillonnée. Toutefois, cette méthode présente l'inconvénient d'être complexe et beaucoup trop lente. En outre, les problèmes liés à la détermination de la date des événements qui joue un rôle important dans cette technique ont donné lieu à de multiples erreurs. Les omissions et les erreurs relatives aux dates se sont souvent traduites par des estimations inexactes de l'évolution de la fécondité dans le temps.

23. Une approche similaire concernant la date du dernier décès survenu dans le ménage a été essayée dans un nombre très limité d'enquêtes africaines, mais il semble que les résultats obtenus aient été très peu satisfaisants. Il convient de signaler que contrairement aux enquêtes sur la fécondité, où un rapprochement avec la question sur le nombre total de naissances est toujours possible, on ne peut pas procéder ici à des regroupements.

b) Enquêtes à passages multiples

24. Un certain nombre de pays de la région ont effectué des enquêtes à passages multiples. L'enquête à passages multiples, également appelée enquête d'observation suivie ou enquête longitudinale, est un type d'enquête conçu pour surmonter les difficultés rencontrées dans l'enquête à un seul passage, en particulier en ce qui concerne les erreurs d'omission et les erreurs relatives aux dates. Lors du premier passage de l'enquête, les agents enquêteurs élaborent une liste de tous les membres du ménage de l'échantillon de ménages sélectionné. Ils visitent le même échantillon de ménages après une certaine période en vue de relever les changements survenus. D'autres visites peuvent être organisées à des intervalles appropriés ce qui a pour effet de transformer plus ou moins l'échantillon de ménages. L'avantage de l'enquête à passages multiples est qu'elle permet de minimiser les erreurs relatives aux dates des événements puisque tout changement dans la composition du ménage intervenant par voie de naissance, de décès ou de migration entre les différents passages de l'enquête est censé être relevé. Cette méthode fournit normalement une information plus précise, en particulier en ce qui concerne la déclaration des décès puisque l'enquêteur pose des questions sur chaque membre du ménage. Malheureusement, l'expérience acquise en Afrique montre que les avantages qu'offre cette méthode n'ont pas réellement été mis à contribution à cause de problèmes tenant essentiellement à la fatigue des enquêtés et des enquêteurs. Ces derniers ont trop souvent tendance à enregistrer la mention "pas de changement".

25. Les inconvénients des enquêtes à passages multiples ont essentiellement trait à la complexité et au coût des opérations et du temps nécessaire pour mettre les résultats à la disposition des utilisateurs.

2. Autres enquêtes

26. A part les enquêtes démographiques générales, d'autres enquêtes ont été effectuées en Afrique pour obtenir des statistiques d'état civil. Parmi celles-ci figurent les enquêtes spécifiques sur l'une des composantes du mouvement de la population (fécondité, mortalité et migration) et les enquêtes conçues à des fins autres que la collecte de données démographiques.

27. Les pays africains suivants ont participé à l'Enquête mondiale sur la fécondité : Bénin, Cameroun, Ghana, Côte d'Ivoire, Kenya, Lesotho, Mauritanie, Maroc, Nigéria, Sénégal, Soudan, Tunisie et République-Unie de Tanzanie. L'Enquête mondiale sur la fécondité est la plus grande opération entreprise à ce jour pour aider les pays, en particulier les pays en développement, à obtenir des données fiables sur la fécondité (facteurs déterminants et niveau de fécondité). Les données fournies par ces enquêtes sont comparables au plan international, puisque les mesures appropriées ont été prises pour harmoniser les méthodologies, concepts, définitions et classifications.

28. L'enquête sur la mortalité constitue un autre type d'enquêtes spécialisées. Des enquêtes sur la mortalité infantile ont été récemment effectuées en République centrafricaine avec l'assistance de l'UNICEF et en Sierra Leone avec l'appui de l'OMS.

29. Presque toutes les enquêtes sur les dépenses et les revenus des ménages entreprises au cours des récentes années en Afrique comportaient un échantillonnage aréolaire à plusieurs degrés. L'avant dernier degré est normalement utilisé pour recueillir des informations sur les caractéristiques démographiques et sociales des ménages et des membres des ménages. Des estimations indirectes des taux démographiques pourraient être obtenues à partir des données collectées à ce niveau.

30. Il convient de souligner que les enquêtes démographiques effectuées pour estimer les taux démographiques devraient s'inscrire dans le cadre du Programme africain de mise en place d'un dispositif d'enquêtes sur les ménages (PADEN) opération à grande échelle systématiquement organisée en vue d'aider les pays en développement à effectuer une série continue et coordonnée d'enquêtes sur les ménages qui engendrera un flux régulier de données démographiques et socio-économiques intégrées et à jour.

V. SYSTEME DE LA DOUBLE COLLECTE

31. Le système à double enregistrement également appelé estimation du rythme d'accroissement démographique est une méthode d'estimation des informations relatives aux statistiques de l'état civil. Il a déjà été utilisé dans certains pays africains (Ghana, Kenya et Maroc). Une étude de cas sur le Ghana sera examinée par le Groupe de travail. La méthode est succinctement décrite dans la présente étude.

32. Le système de la double collecte se fonde sur deux opérations indépendantes de collecte de données précédemment décrites dans la présente étude. Les deux opérations de collecte incluent généralement une enquête périodique sur les ménages et un système d'enregistrement de faits d'état civil circonscrits tous deux à une zone définie. Dans chacune de ces opérations, les enquêteurs remplissent des fiches pour chaque naissance et chaque décès. Les informations obtenues à partir de ces deux opérations indépendantes sont confrontées et classées dans les deux catégories de faits suivantes :

- a) Evénements recueillis à la fois par l'enquête et le système d'enregistrement;
- b) Evénements uniquement relevés par le système d'enregistrement;
- c) Evénements uniquement relevés par l'enquête.

33. On utilise alors la formule Chandra Sekran-Deming (C-D) pour estimer le nombre total d'événements :

$$N = m + u_1 + u_2 + \frac{u_1 u_2}{m}$$

où

- N est le nombre total d'événements;
- m le nombre d'événements relevés à la fois par le système d'enregistrement et l'enquête;
- u_1 le nombre d'événements uniquement relevés par le système d'enregistrement;
- u_2 le nombre d'événements uniquement relevés par l'enquête.

34. La validité de la méthode repose essentiellement sur l'indépendance des deux opérations. Les enquêteurs utilisés dans le cadre de l'enquête et le personnel de l'enregistrement des faits d'état civil devraient par conséquent s'attacher à mener à bien leurs tâches indépendamment les uns des autres.

35. Les inconvénients de cette méthode ont trait à sa complexité et à son coût. En outre, les risques d'omission de certains événements tels que la mort d'un membre de ménage à une seule personne sont beaucoup plus élevés. Par ailleurs, la méthode suppose que les seules erreurs possibles sont les erreurs d'omission et ne prévoit pas les déclarations erronées. Enfin, le critère d'indépendance est dans la pratique difficile à respecter.

VI. AUTRES METHODES

36. Les registres de population et les registres paroissiaux constituent d'autres moyens d'obtenir des informations sur les statistiques de l'Etat civil. Plusieurs pays africains, en particulier les pays francophones effectuent des recensements administratifs périodiques, conformément à une pratique établie durant l'époque coloniale. Le but de cette opération consiste essentiellement à établir la liste des populations imposables et celle des personnes à enrôler dans l'armée au titre du service militaire. Ces données sont également utilisées par le gouvernement pour allouer des ressources aux diverses régions du pays. C'est à cause de ces objectifs que les recensements administratifs n'ont pas réussi jusqu'ici à fournir de données fiables. Ils ne peuvent être comparés avec les registres de population tenus par les pays scandinaves qui pourraient être utilisés pour obtenir des données permettant d'estimer les taux démographiques. Des efforts ont été déployés dans certains pays africains, y compris le Tchad, la Guinée et le Zaïre, pour mener à bien ce qu'on appelle "des recensements administratifs améliorés". Toutefois, malgré de légères améliorations, les résultats sont encore loin d'être satisfaisants.

37. Il convient également d'indiquer que la République-Unie de Tanzanie a mis en place un système d'enregistrement de données villageoises tenu par le chef de chaque village. L'Ethiopie dispose également d'un système de registres de population tenu à jour au niveau des associations de paysans pour les zones rurales et des Kobeles pour les zones urbaines. S'ils sont bien gérés, ces deux systèmes pourraient à long terme être utilisés comme sources de statistiques de l'état civil. L'Ethiopie envisage d'analyser

l'information consignée dans ces registres de population sur une base expérimentale en vue de procéder à l'estimation de taux démographiques.

38. Il convient d'indiquer que les données fournies par les registres de population et les recensements administratifs pourraient également permettre d'estimer des taux démographiques sous réserve de l'utilisation de certaines techniques spéciales sur l'utilisation de données incomplètes (POPLAB 1475 et UN 1983). Toutefois, les registres de population et les recensements administratifs ne peuvent en aucune façon remplacer les recensements généraux de la population.

39. En ce qui concerne les registres paroissiaux, ils ont été utilisés avec succès dans certains pays européens dans le domaine de la démographie historique. Toutefois, il est peu probable que ce système puisse s'adapter à l'Afrique car la majorité de la population du continent n'est pas chrétienne. Bernard Lacombe (1971) de l'Orstom (France) a suggéré dans son document présenté à la première Conférence africaine sur la population tenue à Accra en 1971 1/, que les instituts et universités pourraient améliorer leurs études démographiques sur l'Afrique en utilisant les registres paroissiaux et les registres d'état civil. L'Algérie, Madagascar et le Sénégal furent cités en exemple.

40. Il convient d'indiquer que les registres paroissiaux pourraient être utilisés pour estimer les taux démographiques des petites communautés chrétiennes. L'information obtenue pourrait être utilisée pour étudier la population des villages ou des petites localités.

VII. CONCLUSIONS

41. L'objet de cette étude n'était pas de présenter les diverses méthodes de collecte de statistiques de l'état civil comme une solution de substitution au système d'enregistrement des faits d'état civil de type classique. Ce dernier a un rôle juridique et administratif à jouer en sus de sa vocation de source potentielle de statistiques de l'état civil et à cet égard, il est dans l'intérêt des pays africains de l'améliorer et de le développer. La méthode d'enregistrement des faits d'état civil et les autres méthodes examinées dans cette étude doivent être considérées comme complémentaires. Il convient de souligner à cet égard que les autres méthodes présentées peuvent être utilisées pour suivre les projets en matière d'état civil.

42. Chacune de ces méthodes comporte des avantages et des inconvénients. Certaines méthodes sont réputées fournir des données plus fiables mais leur utilisation s'avère plus complexe et plus coûteuse. D'autres méthodes font appel à une méthodologie plus simple mais sont beaucoup plus sujettes à erreurs. Dans le choix des méthodes à utiliser, les pays africains devraient prendre en considération les ressources financières et humaines disponibles, de même que les conditions prévalant au niveau local. Dans les cas où des méthodes plus complexes sont choisies, celles-ci devraient être expérimentées dans des zones pilotes limitées, en vue d'identifier les problèmes qui se posent avant leur extension au reste du pays.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Lacombe, Bernard 1971. "Utilisation des registres paroissiaux et des registres de l'état civil en démographie africaine. Population dans le développement africain, éditée par P. Cantrelle et alia. Dolhain, Belgique : UIESP.

- Poplab 1975 Methods for Estimating Fertility and Mortality from Limited and Defective Data. Chapel Hill : University of North Carolina, Oct.

- United Nations 1983 Indirect Techniques for Demographic Estimation, New York : Manual X.

- Nations Unies, 1980 Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation.

- CEA/UNESCO, 1974 Manuel des enquêtes démographiques par sondage en Afrique.